



Nouvelles du C.A.

Volume 6, n° 5 (N° 350, 10 juin 2009)

Dotation à la direction générale

Au terme d'un rigoureux processus de sélection, le conseil d'administration du Collège a procédé à la nomination de madame Murielle Lanciault à titre de directrice générale du cégep du Vieux Montréal. Cette nomination faisait suite à un avis favorable et unanime de la commission des études.

[Communiqué complet](#)

Nouveau concessionnaire pour les services alimentaires

Dès le mois de novembre 2008, le Collège avait annoncé qu'il procéderait par appel d'offres public pour l'octroi du prochain contrat de services alimentaires qui se terminera le 30 juin prochain.

Soucieux de s'assurer que l'appel d'offres traduise le mieux possible les attentes de la communauté, le Collège a créé un comité consultatif composé de représentants des étudiants et de tous les groupes d'employés. Les travaux du comité consultatif ont permis de dégager trois priorités qui ont été intégrées dans l'appel d'offre :

1. Il était primordial pour le milieu de protéger les emplois du personnel de l'actuel concessionnaire. Ainsi, cette demande a été intégrée au document d'appel d'offres comme une condition essentielle de la soumission.
2. En conformité avec la politique environnementale du Cégep, le comité jugeait primordial que les enjeux de développement durable et le maintien de la certification Cégep Vert fassent partie des préoccupations du futur concessionnaire.
3. Le milieu s'attendait à recevoir des services de qualité selon un bon rapport qualité/prix. La qualité, la variété, l'attrait, la quantité et le prix sont les éléments qui ont fait l'unanimité au sein du comité.

Afin de s'assurer que le document d'appel d'offres et que les grilles d'évaluation reflètent bien ces priorités, le Collège s'est adjoint deux ressources externes, soit une experte en développement durable et une diététiste.

Au terme de l'analyse des soumissions et de la recommandation du comité d'évaluation, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de la concession des services alimentaires à Aramark Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012, avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune.

Budget de fonctionnement 2009-2010 : report de l'adoption

Contexte et faits saillants

L'exercice de prévision budgétaire amène toujours de nouveaux défis. Au cours des dernières années, la fluctuation du nombre d'étudiants, le réinvestissement québécois, les transferts fédéraux et la vente de la résidence étudiante ont compliqué l'exercice. Pour la prévision 2009-2010, s'ajoutent deux nouvelles variables : la réforme comptable et la politique de capitalisation. La difficulté vient du fait que plusieurs réponses tardent à arriver du MELS et que les montants de certains engagements et allocations restent à confirmer à ce jour.

Équilibre

À la lumière de l'ensemble des éléments du budget, en estimant certaines allocations et en ne tenant pas compte de la réforme comptable, la prévision budgétaire présentée est équilibrée et le Collège respecte son engagement de rembourser le déficit lié à la résidence étudiante, à la hauteur de 40 % des transferts fédéraux, soit 790 000 \$. Par ailleurs, des formations supplémentaires à la Formation aux entreprises ont permis une augmentation des surplus de plus de 500 000 \$. Comme les enjeux sont importants, l'adoption a été reportée à l'assemblée de septembre prochain, ce qui permettra de se conformer aux nouvelles règles comptables et d'en identifier plus clairement les impacts.

Projet de loi n° 21 : demande de sursis

Le 24 mars dernier, la ministre de la Justice soumettait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 21 visant à modifier le Code des professions afin de prévoir une redéfinition des champs d'exercices professionnels dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Le cégep du Vieux Montréal, qui offre les programmes de Techniques de travail social et de Techniques d'éducation spécialisée, est convaincu de la pertinence de ces formations et de la grande compétence de ses diplômés. Or, le projet de loi dans sa forme actuelle pourrait porter préjudice aux pratiques de ces techniciens.

Depuis le dépôt de ce projet de loi, plusieurs groupes ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard des effets négatifs qu'il pourrait entraîner et un comité bipartite composé de directeurs des études et d'enseignants a été mis sur pied par la Fédération des cégeps afin de suivre de près ce dossier et de demander la révision des dispositions du projet limitant les actes pouvant être posés par des techniciens.

Le conseil d'administration tient à exprimer ses inquiétudes à la ministre de la Justice et lui demander de surseoir à l'adoption de la Loi 21 tant que des études sérieuses n'auront pas démontré que le système actuel mérite une réforme aussi importante. Le conseil appuie également la Fédération des cégeps dans les représentations qu'elle fait pour que ce projet de loi soit révisé.

Nomination à la vice-présidence et au comité exécutif

Monsieur Gilles Ouellette, membre élu par et parmi les parents, a été élu au poste de vice-président du conseil d'administration. En vertu des règles du conseil, ce poste doit nécessairement être exercé par un membre externe au Collège. Monsieur Ouellette siègera également au comité exécutif.

Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées

En 2008, le Collège a été enjoint par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'élaborer un programme qui vise à favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées. Le programme inclut, entre autres choses, une analyse du système d'emploi, des objectifs quantitatifs et différentes mesures de redressement, d'égalité des chances, de consultation et d'information du personnel et des représentants du Cégep.

Adopté par le conseil de direction sous réserve de l'approbation par la Commission, le programme a été présenté aux membres du conseil d'administration par la Direction des ressources humaines.

Après réception de l'avis de conformité de la Commission, le Collège disposera d'un délai de trois ans pour implanter les mesures appropriées.

Calendrier des assemblées

Cinq assemblées du conseil d'administration sont prévues pour l'année 2009-2010 :

- 30 septembre
- 25 novembre (assemblée annuelle)
- 24 février
- 28 avril
- 16 juin

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la Direction des communications
et des affaires corporatives*